

CONVOCAATION

Objet Stage de travail - **Programme Performance Jeune Aquitaine**

Début Samedi **23** janvier 2016 **13 h 30**

Fin Dimanche **24** janvier 2016 **17 h 00**

Lieu **Sport Nautique de Bergerac**
18, promenade Pierre Loti
24100 BERGERAC
Tel: 05 53 57 85 02

Hébergement et restauration SN Bergerac - prévoir un **duvet**.
Hébergement à domicile pour les Bergeracois qui seront libérés à 19h30 (avant le diner).

Participation financière : **15 euros** (ordre : Ligue d'Aquitaine d'Aviron).
5 euros pour les Bergeracois.

Le convoqué doit s'équiper : de clés de 10 et de 13,
d'une montre de sport,
de vêtements et chaussures de sports,
de vêtements de pluie.

En cas de non-participation prévenir **sans délais Camille RIBES** au **06 07 74 54 01**.

LAGAÛZERE Michel
Président Ligue Aquitaine Aviron

RIBES Camille
Conseiller Technique Sportif

DELVAL Charles
Conseiller Technique Sportif

TRICHET Pierre
Président Commission Sportive

Programme Performance Jeune Aquitaine
Bergerac - les 23 et 24 janvier 2016

RAMEUSES J16 (6)

1	BEDOURET	Coline	EN Bordeaux	4	NIGNAN	Loriana	Av. Marmandais
2	DEDIEU	Louanne	AC Soustons	5	PACHEBAT	Marie	Av. Bayonnais
3	DUHAA	Léna	AC Soustons	6	PRUVOST	Cloe	SN Bergerac

RAMEURS J16 (6)

7	ARNOUILH	Aubin	SN Bergerac	10	DUFOURG	Mathis	EN Bordeaux
8	BERNARD	Pierre-Antoine	CN Libourne	11	FALLECK	Thomas	SN Bayonne
9	CHERENCQ	Paul	SN Bayonne	12	LACHAUD	Benjamin	EN Bordeaux

ENCADREMENT (2)

13	RIBES	Camille	CTS	14	DELVAL	Charles	CTS
----	--------------	---------	-----	----	---------------	---------	-----



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM, Prénom),

.....
Adresse.....

.....
Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Agissant en qualité de chef de famille (ou de tuteur légal), autorise :

Nom, prénom du stagiaire mineur :

Date de naissance :

Club :

A participer au stage PPJ Aquitain qui se déroulera à Bergerac **du 23 au 24 janvier 2016**, et à toutes les activités prévues dans le cadre de ce stage.

J'autorise*,

Je n'autorise pas*,

Le responsable du stage, en cas d'urgence, à prendre toutes les dispositions en cas de nécessité d'intervention chirurgicale.

*rayer la mention inutile

Je donne pouvoir au responsable du stage pour veiller à ce que la discipline demandée aux rameurs soit respectée par mon fils, ma fille.

Je lui reconnais également le droit de prendre des sanctions à son égard, allant jusqu'au retour anticipé à son domicile.

Remarques, points à préciser (traitement médical, allergies.....) :

.....
.....
.....

Fait à....., le

Signature :

**Autorisation de prélèvement
nécessitant une technique invasive**

Vu l'article R.232-52 du code du sport*,

Je soussigné,, représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de, né(e) le, autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

* Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »